Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE



# Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

Vendredi 15 novembre 2019 à 15h55 Salle des Sources à Malestroit (56)

#### EXTRAIT DE DÉLIBERATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 15 novembre 2019 à 15h55** salle des Sources à Malestroit (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Madame Solène MICHENOT.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et Présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté

Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération

Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

#### Pouvoirs:

Monsieur Bernard LEBEAU donne pouvoir à Madame Solène MICHENOT

Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE

#### Monsieur Bernard PIEDVACHE donne pouvoir à David MOIZAN

#### Excusés:

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique

Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté

Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté

Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique

Monsieur François CHENEAU, CARENE

Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

#### Assistaient également :

Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne

Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne

Madame Sophie GRIBIUS, Rennes métropole

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté

Monsieur Anthony JUBIN, Redon agglomération

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine

Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine

Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité à l'EPTB Vilaine

Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine

Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine

Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier

Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat des Assemblées et assistante Milieux naturels-

Politique de Bassin à l'EPTB Vilaine

ক

Délibération 1/1 du CS n°2 du 15 novembre 2019 à Malestroit (56)

Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE

# Comité Syndical de l'EPTB Vilaine du

#### Vendredi 15 novembre 2019 à 15h55 Salle des Sources à Malestroit (56)

#### 1 - ELECTIONS

La procédure de vote et la conformité par rapport à nos statuts ont été contrôlées par Maître Marion CARIOU, huissier de justice.

Les 2 EPCI Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et Val d'Ille-Aubigné sont accueillis au sein du Comité syndical et peuvent dorénavant prendre part aux votes.

#### Le quorum de la séance est vérifié:

Le collège des EPCI est représenté par 22 délégués présents portant 307 voix.

Le collège de l'eau potable est représenté par 4 délégués présents portant 187,5 voix.

Le collège des départements est représenté par 2 délégués présents portant 250 voix.

Aucun délégué n'ayant quitté la séance, ce quorum est resté identique pendant toute la session du Comité Syndical.

#### 1- Election de la Présidence

Conformément au CGCT, M. Guy RIVAL, doyen d'âge préside la séance. Madame Solène MICHENOT, benjamine remplit les fonctions de secrétaire.

L'appel à candidature est fait par le Président.

Monsieur Jean-François MARY est le seul candidat à se présenter à la Présidence de l'EPTB Vilaine. Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Monsieur Jean-François MARY est élu à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5 Président de l'EPTB Vilaine.

#### 2- Election du Bureau

Collège des EPCI

M. Jean-François MARY, Président de Redon Agglomération - Président

M. Pascal HERVÉ, Élu de Rennes Métropole

M. Patrick LE DIFFON, Président de Ploërmel Communauté

M. Jean RONSIN, Élu de Montfort Communauté (représentant Brocéliande et St Méen-Montauban)

Mme Aude DE LA VERGNE, Élue de Vitré Communauté

M. Jean-Marie LABESSE, Élu d'Arc Sud Bretagne

M. Michel POUPART, Élu de la communauté de communes Châteaubriant-Derval

M. Yvon MAHE, Président du Comité territorial Vilaine Aval

Monsieur Alain RIMASSON démissionnaire n'étant plus dans le bureau c'est Yvon MAHÉ qui, par sa position de Président de l'Unité de Gestion de la Vilaine Aval, est désigné pour faire suite à la décision du Comité syndical du 4 octobre 2019.

### Le Comité syndical, approuve à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5 les candidatures de ces délégués d'EPCI au sein du bureau de l'EPTB Vilaine.

Collège des Départements/Régions

M. Marc HERVE, Conseiller départemental de l'Ille et Vilaine

M. Bernard LEBEAU, Conseiller départemental de Loire-Atlantique

Madame Solène MICHENOT ne souhaitant plus faire partie du bureau c'est Marc HERVE qui prend sa suite.

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5 les candidatures de ces délégués de départements au sein du bureau de l'EPTB Vilaine.

Collège Eau Potable

M. Bernard DELHAYE, Élu du syndicat Eau du Morbihan Vice-Président

M. Bernard LE GUEN, Élu de CAP Atlantique

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU ne souhaitant plus faire partie du bureau c'est Bernard LE GUEN qui prend sa suite.

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5 les candidatures de ces délégués des structures d'eau potable au sein du bureau de l'EPTB Vilaine.

### Le Président décide de nommer 6 VP et les thématiques qu'il souhaite leur attribuer. Ce sont :

M. Bernard LEBEAU 1er Vice-président Finances et Ressources Humaines

M. Jean-Marie LABESSE Inondations Vice-président

M. Bernard DELHAYE Eau potable Vice-président

M. Pascal HERVÉ Politique de bassin Vice-président

M Yvon MAHE Vilaine Aval Vice-président

M Patrick Le DIFFON GEMA oust Vice-président

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5, les nominations des Vice-présidents.

#### 3- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

-membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine actuelle :

Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine, Messieurs Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35, Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan, David MOIZAN, Brocéliande Communauté, Yvon MAHÉ, Redon Agglomération et Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique.

-membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de l'EPTB Vilaine actuelles :

Messieurs Bernard LE GUEN de CAP Atlantique, Bernard DELHAYE du Syndicat d'Eau du Morbihan, Jean RONSIN de Montfort Communauté, Jean-François MARY de Redon Agglomération et Alain GUIHARD du Département du Morbihan sont élus à l'unanimité.

Monsieur MARY, Président, constate que la CAO actuelle est à revoir, avec les EPCI plus représentés...les désignations sont repoussées à la prochaine réunion du Comité syndical en février. L'actuelle composition reste provisoire au cas où il faudrait réunir la CAO en urgence.

Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE

Le Comité syndical, approuve à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5 le report au Comité syndical de février de la composition de la Commission d'Appel d'Offre.

#### 4- Représentant du Syndicat à la CLE du SAGE Vilaine

Conformément à la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998 et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application, il est procédé à une élection pour désigner le représentant de l'EPTB Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE). Monsieur MARY souhaite se présenter à cette désignation, le résultat du vote est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine est élu à l'unanimité représentant de l'EPTB Vilaine à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine.

#### 5- Représentant du Syndicat au Comité de Bassin

L'EPTB Vilaine dispose d'un siège au Comité de Bassin Loire Bretagne, il est procédé à une élection pour désigner son représentant au Comité de Bassin. Monsieur Jean-François MARY est le seul à se présenter à cette désignation, le résultat du vote est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine est élu à l'unanimité représentant de l'EPTB Vilaine au Comité de Bassin.

### 6- Représentant de l'Agence Française des EPTB et l'Agence Nationale des Etablissements de Bassin

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'IAV du 2 décembre 1998, décidant de son adhésion, il est procédé à une élection pour désigner les 2 représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB. Monsieur Jean-François MARY, Président et Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole sont les seuls à se présenter à cette désignation, le résultat du vote est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

M. Jean-François MARY, Président et Monsieur Pascal HERVÉ sont élus à l'unanimité représentants titulaires de l'EPTB Vilaine à l'AFEPTB et l'ANEB.

#### 7- Représentant de Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale, un représentant des délégués doit être désigné pour donner à cet organisme un avis sur les orientations à prendre en matière de prestations, et élire les membres du bureau départemental et du conseil d'administration national. Mme Marie-Odile COLINEAUX de Questembert Communauté est la seule à se présenter à cette désignation et dont le résultat du vote est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Madame Marie-Odile COLINEAUX de Questembert Communauté est élue à l'unanimité représentante de l'EPTB Vilaine au CNAS.

Envoyé en préfecture le 26/11/2019 Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE

#### 8- Représentant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'article 13 de la loi 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit vient compléter les dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT relatives à la Commission Consultative des Services Publics Locaux : « Les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants peuvent créer une commission consultative des services publics locaux dans les mêmes conditions.

Cette commission, présidée par le Maire, le Président du Département, le Président du Conseil Régional, le Président de l'organe délibérant, ou leur représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5; 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

#### Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente (1).

# Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la commission des projets précités<sup>1</sup>. »

Il résulte de ces dispositions que l'exécutif de l'EPTB Vilaine (Président) peut être autorisé par délégation de son assemblée à saisir la CCSPL.

Cette disposition a été adoptée dans le souci d'éviter une procédure « inutilement lourde et source de perte de temps préjudiciable à l'amélioration des services publics locaux ».

Il convient donc que l'Assemblée délibérante délègue à son Président le pouvoir de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Etant donné que les sujets traités concernent le service public de la production d'eau potable, Monsieur le Présidente a proposé de déléguer la Présidence de cette commission à un membre du bureau du collège eau potable.

**Désignation des membres :** 1 Président - 6 Titulaires - 6 Suppléants

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dispositions insérées par la loi du 20 décembre 2007.

Envoyé en préfecture le 26/11/2019 Reçu en préfecture le 26/11/2019 Affiché le

ID: 044-254401243-20191115-2019\_34-DE

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan, s'est présenté à l'élection de la Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Il est donc procédé à un vote, dont le résultat est le suivant :

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan est élu à l'unanimité Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il est ensuite procédé à une élection pour désigner les <u>6 représentants titulaires</u> de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Donc sont élus à l'unanimité, <u>membres titulaires</u> représentants de l'EPTB Vilaine à la CCSPL: Messieurs Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan, Philippe LETOURNEL, Syndicat d'Eau Ouest 35, Pascal PINAULT, Rennes Métropole, André PIQUET, Oust à Brocéliande Communauté, Jocelyne POULIN, Communauté de communes de la Région de Nozay et Bernard LE GUEN, CAP Atlantique.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Il est également procédé à une élection pour désigner les <u>6 représentants suppléants</u> de l'EPTB Vilaine à la CCSPL. Sont donc, élus à l'unanimité des 744,5 voix sur 744,5, <u>membres suppléants</u> de l'EPTB Vilaine à la CCSPL: Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole, Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan, Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté, Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique, Philippe LETOURNEL, SMP Ouest 35 et Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine.

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 744,5 voix

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY